

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Commune de PONT L'EVEQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL

ARRETE PORTANT CONSTITUTION DE PROVISION  
POUR RISQUE ET CHARGE – LITIGES ET  
CONTENTIEUX

**Le Maire de la Commune de PONT L'EVEQUE**

**Vu** le Code générale des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2321-2 et R.2321-2,  
**Vu** le décret N° 2022-1008 du 15 juillet 2022 portant diverses mesures relatives aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, à la péréquation des ressources fiscales, à la fiscalité locale et aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, et notamment son article 11,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération DEL2025\_03\_19 approuvant le budget primitif 2025,

**Considérant** que, en raison des principes de prudence et de sincérité budgétaire, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

**Considérant** que différents contentieux affectants la Ville sont susceptibles de constituer un risque financier,

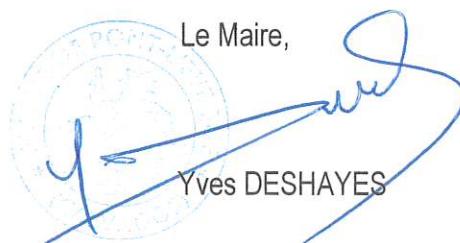
**ARRETE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Est constitué une provision pour risques et charges au titre des litiges et contentieux pour un montant de 3 500 €, permettant de couvrir l'ensemble des risques financiers qui pourraient résulter d'un jugement défavorable tels que détaillés ci-dessous :

| Dossiers          | Montant à provisionner |
|-------------------|------------------------|
| Taxi Viel         | 2 000 €                |
| Dossier P Peltier | 1 500 €                |

Le Présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen par courrier ou sur le site de télérecours citoyens([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à PONT L'EVEQUE, le 23 décembre 2025



Le Maire,  
Yves DESHAYES